



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
du 22 juillet 2014 à 20 h 00 à Réguisheim**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X		
	GUIGNOT Alain		X	
ENSISHEIM	HABIG Michel	X		
	COCQUERELLE Delphine	X		
	KREMBEL Philippe	X		
	THIRIET Emmanuelle	X		
	HEGY Patrice		X	M. HABIG
	COADIC Gabrielle		X	
	MARETS Patric	X		
MEYENHEIM	MISSLIN Christine	X		
	SANJUAN José	X		
	BOOG Françoise	X		
	FURLING Armand	X		
	MASSON Laurence		X	F. BOOG
MUNWILLER	WERNER Patrice	X		
	MENAUT Philippe	X		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre	X		
	ALBRECQ Antoine		X	J.-P. WIDMER
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert		X	A. ZEMB
	ZEMB Alain	X		
OBERENTZEN	MATHIAS René	X		
	BRENDLE Bernard		X	R. MATHIAS
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		X	P. LAPP
	LAPP Philippe	X		
	MULLER Bernard		X	
REGUISHEIM	HOEGY Bernard	X		
	METZGER Fabienne	X		
	PAULUS Frank	X		

Assistent également :

Mme Josiane SCHITTLY, *agent de développement*, Melle Joanne BRETZ, *chargée de mission économie*.

Auditeur : 1

Presse : DNA.

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 20 heures.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

- Point 01** - Approbation du procès-verbal du 24 juin 2014
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - ZA La Passerelle 1 : Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Hôtel d'entreprises
- Point 05** - ZA La Passerelle 2 : Vente de terrains lots 10 et 11
- Point 06** - ZAID Ensisheim-Réguisheim : Déclaration d'utilité publique
- Point 07** - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- Point 08** - Motion de soutien à la Brigade verte
- Point 09** - Ordures Ménagères : règlement intérieur des déchetteries
- Point 10** - Divers et information

Point n° 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 juin 2014

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité*

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 24 juin 2014.

Point n° 2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Gilbert VONAU, 1^{er} Vice-président, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité*

- **désigne** Monsieur Gilbert VONAU, en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 03 - UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la délibération du 10 avril 2014, l'assemblée est informée que le Président a utilisé *la délégation de compétences* que le Conseil de Communauté lui a accordée en vertu de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion

- **Arrêté n° 25/2014 du 17 juin 2014**

Portant fermeture annuelle de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage d'Ensisheim:

- du Samedi 2 août 2014 au Dimanche 17 août 2014 inclus
- du Samedi 20 décembre 2014 au Dimanche 4 janvier 2015 inclus

- **Arrêté n° 26/2014 du 1^{er} juillet 2014**

Portant ouverture d'une ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour un montant de 1 000 000.-€ pour une durée d'un an au taux révisable indexé Eonia + une marge de 1.90 % et une commission d'engagement de 0,15%.

- **Décision n° 18/2014 du 5 juin. 2014**

Opération: Construction de la déchetterie d'Ensisheim, contrôle d'accès du site d'Oberhergheim et démolition des sites de Réguisheim et Ensisheim

Objet de la décision: avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 17 "Serrurerie" attribué à l'entreprise SERRURERIE BERNARD de Metzeral (68380).

L'avenant porte sur des prestations supplémentaires en plus-value pour la fourniture et la pose d'un grillage simple torsion.

Montant de l'avenant: 1 080,00 €, portant le montant du marché initial de 12 922,00 € HT à 14 002,00 € HT.

- **Décision n° 19/2014 du 5 juin 2014**

Opération: Construction de la déchetterie d'Ensisheim, contrôle d'accès du site d'Oberhergheim et démolition des sites de Réguisheim et Ensisheim

Objet de la décision: avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 13 "Menuiserie Bois" attribué à l'entreprise Menuiserie Marchand de Turckheim (68230).

L'avenant porte sur des prestations supplémentaires en plus-value pour la fourniture et la pose d'un placard en mélaminé blanc.

Montant de l'avenant: 800,00 €, portant le montant du marché initial de 1 304,79 € HT à 2 104,79 € HT.

- **Décision n° 20/2014 du 8 juillet 2014**

Opération: Salon de l'Artisanat et des Métiers 2014

Objet de la décision: acceptation et signature du devis présenté par l'entreprise Horizon de Masevaux (68290), relatif à l'aménagement spécifique du site pour l'accueil des exposants et du public (aménagement de structures stands, réalisation d'une signalétique, gardiennage nocturne et mission de chargé de sécurité).

Montant des prestations: 18.346,00 € HT

- **Décision n° 21/2014 du 9 juillet 2014**

Opération: Périscolaire de Niederentzen

Objet de la décision: acceptation et signature du devis présenté par l'entreprise Sécurité Concept de Namsheim (68740), pour la mise en place d'un système de contrôle des accès à l'entrée des locaux.

Montant des prestations: 2.900,00 € HT

- **Décision n° 22/2014 du 10 juillet 2014**

Opération : Aménagement de la rue de la Gare à Niederentzen

Objet de la décision : attribution, à l'entreprise TPV de Rouffach (68250), d'un marché complémentaire de travaux pour la réfection en enrobés du chemin rural attenant à la rue de la Gare à Niederentzen.

Ces prestations qui ne figurent pas dans le marché initial, s'avèrent techniquement nécessaires de les faire réaliser par l'entreprise TPV, titulaire du marché de travaux d'aménagement de la rue de la Gare.

Montant du marché complémentaire : 1.183,75 € H.T.

Le Conseil de Communauté prend acte.

Point n° 4 - CAHIER DES CHARGES ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ D'UN HÔTEL D'ENTREPRISES

Monsieur le Président expose :

Suite à la signature du Plan Local de Redynamisation du 20 décembre dernier, une stratégie ciblée de développement a été élaborée et se construit autour d'un programme d'actions visant à diversifier et valoriser l'offre territoriale destinée à accueillir des entreprises.

C'est à travers ce programme d'actions qu'il a été décidé de créer un hôtel d'entreprises à Ensisheim. Il est envisagé d'implanter ce dernier à la ZA la Passerelle 1 à Ensisheim, sur un terrain d'une superficie de 64,16 ares appartenant à la Communauté de Communes. L'hôtel d'entreprises d'environ 2000 m² sera destiné aux entreprises en création ou en développement. Les locaux d'activités pourraient être proposés à la location sous forme de "box".

Toutefois, avant de s'engager plus en avant dans ce dossier, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin souhaite disposer d'éléments d'appréciation permettant de fonder sa décision. Dans ce contexte, il est envisagé de confier à un consultant externe une étude d'opportunité et de faisabilité d'un hôtel d'entreprises, selon le cahier des charges ci-annexé.

Cette étude préalable pourra être financée d'une part par le Conseil Régional, d'autre part par le Conseil Général dans le cadre du dispositif régional et départemental en faveur des hôtels d'entreprises, à hauteur de 25% dans la limite d'une assiette subventionnable de 30 000 €. Elle bénéficie également d'une aide financière au titre du Fonds de Restructuration de la Défense. Les crédits sont prévus au budget ZA9 à l'article 604502.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **approuve** le cahier des charges présenté,
- **autorise** le Président à engager l'étude susvisée et à lancer la consultation nécessaire à sa réalisation,
- **autorise** le Président à signer tout document relatif à cette opération,
- **charge et autorise** le Président à solliciter les subventions à la Région et au Conseil Général, à conclure et signer l'ensemble des conventions et pièces y relatives.

Point n° 05 – ZA LA PASSERELLE 2 – VENTES DE TERRAINS - LOTS N° 10 et 11***Monsieur le Président expose :***

Un compromis de vente a été signé avec M. Philippe ROTH, gérant de la SARL GARAGE ROTH, ayant son siège à ENSISHEIM 5, rue Bartholdi, portant sur les lots n°10 et 11 l'implantation d'un bâtiment d'environ 600 m² à destination artisanale. Aucun logement fonction n'est inclus au projet.

Je vous propose de céder les parcelles constituant ce lot, cadastrées section 48 n° 263/2, 279//13 et 280/13 et 281/2 d'une surface respective de 12a33, 1a17, 1 are et 15a24, soit un total de 29,74 ares, étant précisé que les frais liés à l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le prix de vente a été négocié à 89 220 € HT.

Le prix sera payable dans un délai de quinze jours suivant la signature de l'acte authentique.

Après délibération,***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

Vu l'avis de France Domaine,

- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte à intervenir pour la vente du terrain à M. Philippe ROTH, gérant de la SARL GARAGE ROTH, ayant son siège à ENSISHEIM 5, rue Bartholdi, au prix HT de **89 220.-€**, avec la faculté de se substituer, totalement ou partiellement, toute personne physique ou morale, qu'il souhaitera, aux charges et conditions prévues dans le présente délibération. Il est précisé que les frais liés à l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente sera assorti des conditions spéciales suivantes :

1. « Si dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente, le terrain n'a pas servi à l'édification d'un bâtiment à usage artisanal, il devra être rétrocédé à la CCCHR sans frais pour elle, au prix d'achat ci-dessus indiqué ».
2. « Les biens vendus sont destinés à un usage professionnel. Toutefois, si dans un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique une partie du bien était destiné à un usage d'habitation, le prix de vente serait augmenté pour une surface forfaitaire de trois ares de 13 000€ l'are, soit un complément de prix de 39 000 €. »

Point n° 6 - ZAID D'ENSISHEIM-RÉGUISSHEIM – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur le Président expose :

Par délibération du 29 octobre 2009, le Conseil Communautaire a décidé de mener les études pré-opérationnelles pour l'aménagement de la ZAID d'Ensisheim - Réguisheim dans le but de produire tous les dossiers réglementaires destinés à être mis à l'enquête publique.

Parmi l'ensemble des dossiers règlementaires à produire, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique est nécessaire. La Communauté de Communes entend favoriser les négociations amiables mais il est nécessaire de prévoir la possibilité de procéder aux acquisitions foncières par voie d'expropriation si les négociations amiables en cours ou à venir devaient échouer.

C'est pourquoi, compte tenu de l'intérêt général de l'opération, la Communauté de Communes, maître d'ouvrage, entend par la présente délibération solliciter Monsieur le Préfet pour qu'il déclare d'Utilité Publique les acquisitions, expropriations et travaux portant sur le projet de la ZAID d'Ensisheim-Réguisheim.

Le périmètre de délibération est celui de la ZAID qui couvre une superficie de 100 ha environ, sur le territoire des communes d'Ensisheim et Réguisheim, selon plan ci-joint.

L'enquête publique portera sur l'utilité publique du projet et le dossier soumis à l'enquête comprendra les pièces requises par le Code de l'environnement et le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Considérant enfin qu'il est nécessaire d'utiliser la procédure prévue à l'article L11-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **autorise** le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique portant sur la ZAID d'Ensisheim-Réguisheim,
- **autorise** le Président ou son vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette opération.

Point n° 07 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
Par 24 voix Pour, 1 abstention (M. J. SANJUAN)*

➤ **approuve** la motion proposée.

Point n° 08 – MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE

Nous, les élus délégués des communes membres du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du comité syndical du 24 juin 2014 à Régisheim, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François Pillet et René Vandierendonck, adoptée au sénat en première lecture le 16 juin 2014 ,

Réaffirmons, solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert ;
- notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

Point n° 09 – ORDURES MENAGERES : REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

Dans le cadre de la réorganisation des déchetteries intercommunales avec notamment la création du nouveau site Ensisheim-Régisheim, il convient d'adopter un nouveau règlement intérieur des déchetteries (joint en annexe).

Ce règlement a pour objet de définir les conditions et modalités auxquelles sont soumis les utilisateurs et les exploitants des déchetteries intercommunales.

Il précise notamment les conditions d'accès aux sites qui sont réservés aux seuls possesseurs de la carte d'accès délivrée par la Communauté de Communes.

Les professionnels ont accès uniquement à la déchetterie d'Ensisheim-Régisheim équipée d'un pont bascule pour la facturation de leurs apports.

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

➤ **approuve** le règlement intérieur des déchetteries intercommunales ci-annexé, étant précisé que celui pourra être modifié en fonction de l'évolution du service.

Point n° 10 – DIVERS ET INFORMATIONS

- Courant août : envoi des factures de redevance incitative des Ordures ménagères pour le semestre 2014
- 16 septembre à 20 h : Conseil de Communauté

Puis plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur Michel HABIG Président, clôt la séance à 20 h 25, Monsieur Bernard HOEGY, Maire de Réguisheim, invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin Séance du 22 juillet 2014

Ordre du jour :

- Point 01** - Approbation du procès-verbal du 24 juin 2014
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - ZA La Passerelle 1 : Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Hôtel d'entreprises
- Point 05** - ZA La Passerelle 2 : Vente de terrains lots 10 et 11
- Point 06** - ZAID Ensisheim-Réguisheim : Déclaration d'utilité publique
- Point 07** - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- Point 08** - Motion de soutien à la Brigade verte
- Point 09** - Ordures Ménagères : règlement intérieur des déchetteries
- Point 10** - Divers et information

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
	GUIGNOT Alain		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	COCQUERELLE Delphine		
	KREMBEL Philippe		
	THIRIET Emmanuelle		
	HEGY Patrice	M. HABIG	
	COADIC Gabrielle		
	MARETS Patric		
	MISSLIN Christine		

Communes	Titulaires		Signature
	SANJUAN José		
MEYENHEIM	BOOG Françoise		
	FURLING Armand		
	MASSON Laurence	F. BOOG	
MUNWILLER	WERNER Patrice		
	MENAUT Philippe		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	ALBRECQ Antoine	J.-P. WIDMER	
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert	A. ZEMB	
	ZEMB Alain		
OBERENTZEN	MATHIAS René		
	BRENDLE Bernard	R. MATHIAS	
OBERHERGHEIM	SICK Corinne	P. LAPP	
	LAPP Philippe		
	MULLER Bernard		
REGUISHEIM	HOEGY Bernard		
	METZGER Fabienne		
	PAULUS Frank		